

MOT DE RENTREE sur le fonctionnement de la classe

Chers parents,

Je profite de ce début d'année scolaire pour souhaiter la bienvenue à votre enfant dans la classe de CE2/CM1 pour l'année 2021 – 2022.

Je suis Madame LAMBERT, directrice et enseignante et vous pouvez me rencontrer le lundi, le mardi et le vendredi sur mes jours de décharge ou sur rendez-vous ou me joindre par mail à l'adresse suivante : ce.9740843Y@ac-reunion.fr Je suis sur la classe le jeudi.

Le lundi, mardi et vendredi, la classe est assurée par ma décharge de direction : Mme DORLA que vous pouvez rencontrer sur rendez-vous.

INFORMATIONS

❖ La communication entre les familles et la classe

Elle se fait dans l'agenda. Vous y trouverez le travail à faire à la maison ainsi que des informations liées à l'école ou à la classe. Si vous désirez nous rencontrer, c'est par l'intermédiaire de l'agenda que vous devrez prendre rendez-vous ou par mail. Je vous invite à consulter l'agenda de votre enfant régulièrement ainsi qu'à **signer les informations** qui y figurent.

❖ La classe

-Classe de 18 élèves (11 filles et 7 garçons).

Une évaluation a été faite dans la semaine de la rentrée afin d'identifier les besoins propres à chaque élève et d'y répondre par la suite. L'APC (activité pédagogique complémentaire) est l'une de réponse aux besoins pédagogiques des élèves qui auront été identifiés. Les séances d'APC débuteront le lundi 30 août avec Mme DORLA tous les lundis de 15h40 à 16h30. Je suis déchargée des heures d'APC.

❖ Le travail à la maison

Concernant la directrice, le travail est donné le jeudi pour la semaine suivante dans l'agenda. Travailler les devoirs à faire (dans le petit cahier vert) toute la semaine et ne pas attendre le mercredi pour les faire. Tout au long de cette année, votre enfant devra apprendre à planifier son travail à la maison en vue de garder cette méthode de travail.

→ **Lire** (un texte pour travailler régulièrement la fluence, des mots, une leçon, un album)

→ **Apprendre** (une leçon, une poésie, les tables)

→ **Ecrire plusieurs fois** les mots de la dictée dans le cahier vert

Comment l'aider ?

→ En l'encourageant et en l'aidant à apprendre ses leçons, ses tables, à lui faire écrire plusieurs fois les mots de la dictée.

→ En lui demandant de vous raconter ce qu'il a fait à l'école, de vous expliquer ce qu'il a compris.

→ En faisant avec lui des activités du quotidien qui donnent du sens aux apprentissages de l'école (faire les courses, la cuisine, du bricolage, discuter, etc.)

→ De temps à autres je vous enverrai par mail **des vidéos** en lien avec ce qui a été vu en classe que votre enfant pourra visionner à la maison pour **consolider la notion**.

Vidéos sur le blog de l'école : <https://bloc-note.ac-reunion.fr/9740843Y>

→ Tout au long de l'année scolaire, **vous pourrez consulter et signer le classeur et les cahiers qui devront être tenus avec rigueur**. Ainsi vous pourrez suivre les notions travaillées et les progrès de votre enfant.

❖ Les règles de la classe

Dans le cahier d'EMC (éducation morale et civique) se trouve **les règles de vie de la classe** que les élèves ont élaborées durant la semaine de rentrée. Votre enfant s'engage à les respecter. A la suite des élections du comité de parents, le règlement intérieur de l'école sera distribué aux parents qui sera à lire avec votre enfant et qui devra être signé et respecté tout au long de l'année scolaire.

❖ Les projets de la classe

-Le projet Lékol'O : réduire-recycler-valoriser les déchets et les biodéchets.

-Une sortie au conservatoire botanique des mascarins : identifier les arbres endémiques de la forêt semi-sèche des bas de l'ouest.

-L'école et cinéma : 3 projections dans l'année au cinéma CAMBAIE suivies d'une exploitation pédagogique en classe.

-Le projet d'éducation artistique sur une sensibilisation des élèves au patrimoine local : le Maloya

-Le projet d'une fresque murale (en cours de validation) : la genèse des arbres endémiques de la Réunion.

❖ L'USEP

Nous vous proposons pour cette année scolaire que votre enfant participe à l'USEP. **La cotisation annuelle est de 6,50 euros**. La participation de la classe à l'USEP permettra de réaliser des journées de rencontres sportives ainsi qu'une randonnée en fin d'année. Un reçu vous sera donné pour l'USEP ainsi que pour la coopérative.

❖ La coopérative

Je vous rappelle que la coopérative est **d'un montant de 15 euros**. Vous pouvez régler, dès à présent par chèque (à l'ordre de l'OCCE Gervais Barret) ou en espèces.

❖ Les PAI

Aucun médicament ne peut être administré à votre enfant à l'école s'il ne dispose pas de ce document écrit qui permet de le faire. Ainsi, si votre enfant est atteint d'un trouble de la santé qui nécessite une prise de médicaments, merci de me le signaler afin que nous mettions en place un PAI.

Signature des parents,

